

L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL

LES NOTES DE

L'emploi dans le secteur culturel en 2004

d'après l'Enquête Emploi de l'Insee



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

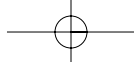


Délégation
au développement
et aux affaires internationales

Département
des études,
de la prospective
et des statistiques

Série « *Données de cadrage* »

N° 44 – Mai 2006



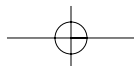
Responsable des études « Emploi » au sein du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) : Frédérique PATUREAU, assistée d'Yves JAUNEAU.

Responsable des publications et de la valorisation : Jacqueline BOUCHERAT.

Directeur de la publication : Philippe CHANTEPIE, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS).

© Ministère de la culture et de la communication, Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI). Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), Paris, 2006.

Ce document est téléchargeable sur le site :
<http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/noec44.pdf>



SOMMAIRE

Avertissement	5
Plus de 450 000 actifs travaillent dans le secteur culturel	6
Une répartition par sexe similaire à celle de l'ensemble des actifs	7
Plus d'un actif sur deux a moins de 40 ans	8
Des actifs fortement diplômés	9
Une concentration des emplois en Île-de-France	10
Une proportion plus importante de non-salariés	11
Des emplois souvent précaires	12
Annexes	15
Enquête Emploi : présentation	17
Le secteur culturel : définition	18
Les professions culturelles : définition	20
Tableaux	22

Avertissement

Les données présentées dans cette note ont été établies grâce à une exploitation particulière de l'*Enquête Emploi* de l'Insee de 2004¹, réalisée par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS). Ces données offrent une estimation quantitative et une caractérisation de l'emploi dans le secteur culturel, c'est-à-dire dans l'ensemble des unités économiques² dont l'activité principale, définie par référence à la Nomenclature d'activités française (NAF³), relève du champ culturel.

Cette *approche par secteur*, c'est-à-dire selon la nature de l'activité de l'entreprise, permet de décrire les caractéristiques des actifs du secteur culturel (en termes d'âge, de sexe, de niveau de diplôme...) et celles des emplois qu'ils occupent (nature du contrat de travail, salariat/non-salariat...), *quelle que soit la profession exercée*.

Tous les actifs du secteur culturel, en effet, n'exercent pas une profession « culturelle⁴ », c'est-à-dire une profession spécifique du domaine des arts, du spectacle et de l'information : bon nombre d'entre eux exercent, au sein des établissements culturels, un métier technique ou administratif que l'on peut retrouver dans tout autre secteur de l'économie. Les établissements du secteur du cinéma et de la vidéo, par exemple, emploient tout à la fois des actifs des professions culturelles (des acteurs, des réalisateurs, des ingénieurs du son...), mais aussi des actifs des professions non culturelles (des secrétaires, des comptables, des agents commerciaux...).

Comme chaque année, une autre note de synthèse⁵, établie à partir de la même *Enquête Emploi*, complète la présente approche, proposant une description des actifs et des emplois des professions culturelles, quel que soit le secteur d'activité (culturel ou non culturel) dans lequel elles s'exercent.

1. Voir annexe, p. 17, « Enquête Emploi : présentation ». Précisons que l'exploitation réalisée par le DEPS concerne uniquement les actifs âgés de 15 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

2. On entend par « unités économiques », les entreprises, associations, services municipaux, entreprises individuelles.

3. Parmi les codes que propose la NAF, 26 constituent le « secteur culturel ». On trouvera la liste des codes en annexe p. 18.

4. La définition des « professions culturelles » se trouve en annexe p. 20.

5. Voir *Note de l'observatoire de l'emploi culturel* n° 45, mai 2006, téléchargeable sur le site <http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/noec45.pdf>

Plus de 450 000 actifs travaillent dans le secteur culturel

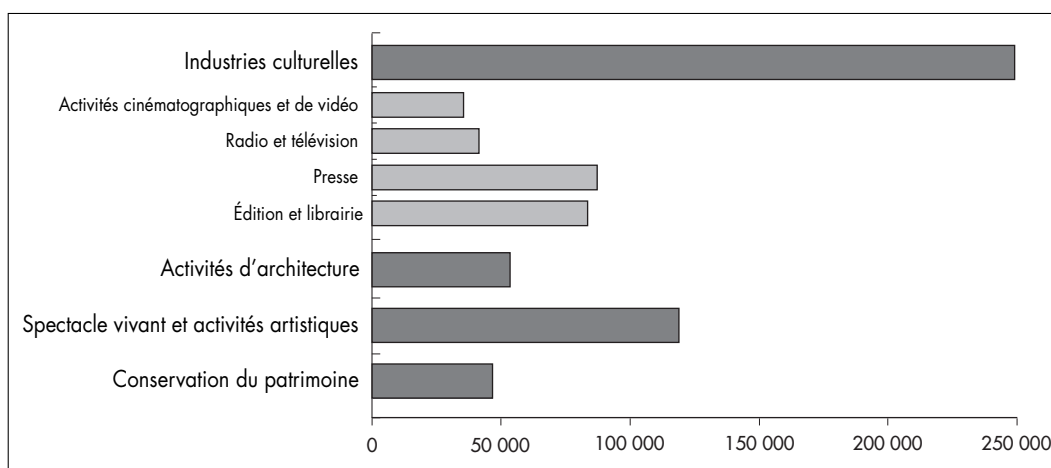
En 2003, environ 469 000 personnes travaillent dans le secteur de la culture.

Pour plus de la moitié (53 %, soit 249 000 actifs), les emplois se concentrent au sein des industries culturelles, qui regroupent la presse (88 000), l'édition et la librairie (83 000), la radio et la télévision (42 000), le cinéma et la vidéo (36 000).

Représentant un quart de l'emploi culturel total, le spectacle vivant et les activités artistiques, avec 119 000 emplois, constituent le deuxième secteur employeur.

Enfin les activités d'architecture rassemblent 54 000 emplois et celles liées à la conservation du patrimoine, 47 000.

Graphique 1 – Répartition des actifs du secteur culturel selon le secteur d'activité



Source : Insee (Enquête Emploi – 2003)/DEPS

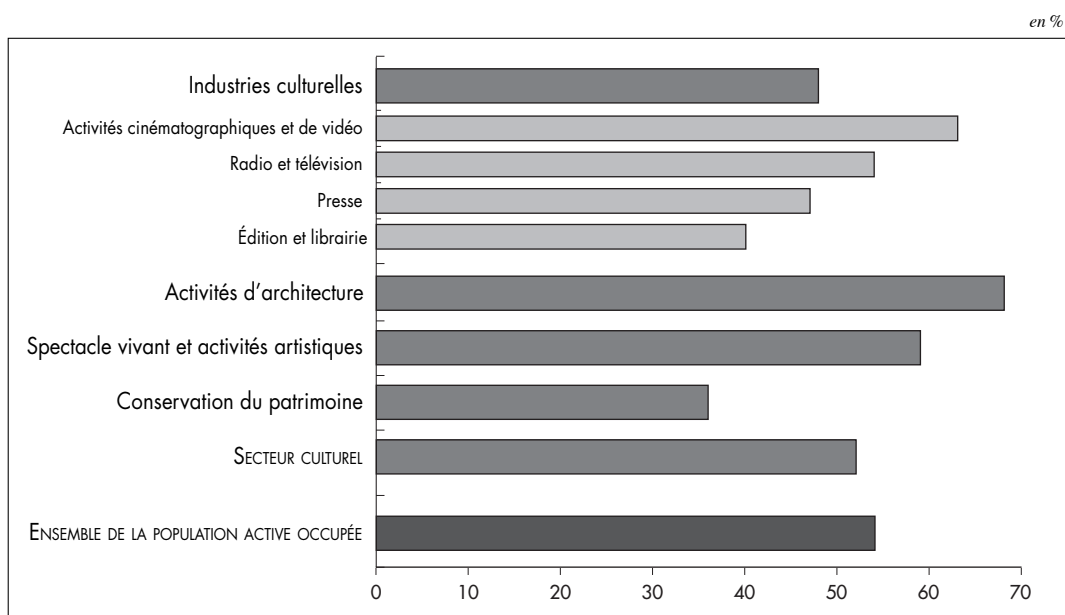
Une répartition par sexe similaire à celle de l'ensemble des actifs

Avec une légère surreprésentation masculine (52 %), la répartition des actifs selon le sexe ne distingue pas le secteur culturel des autres secteurs de l'économie (voir graphique 2).

Mais dans les activités culturelles, cette moyenne recouvre des disparités importantes selon le domaine considéré : la part des hommes est spécialement élevée dans les activités d'architecture (68 %) et plus réduite au contraire dans la conservation du patrimoine (36 %).

Au sein du domaine des industries culturelles, la répartition par sexe est loin d'être homogène : la part des hommes est élevée dans le cinéma et la vidéo (63 %). Elle l'est beaucoup moins dans la presse, l'édition et la librairie, où les femmes sont au contraire majoritaires.

Graphique 2 – Part des hommes parmi les actifs du secteur culturel

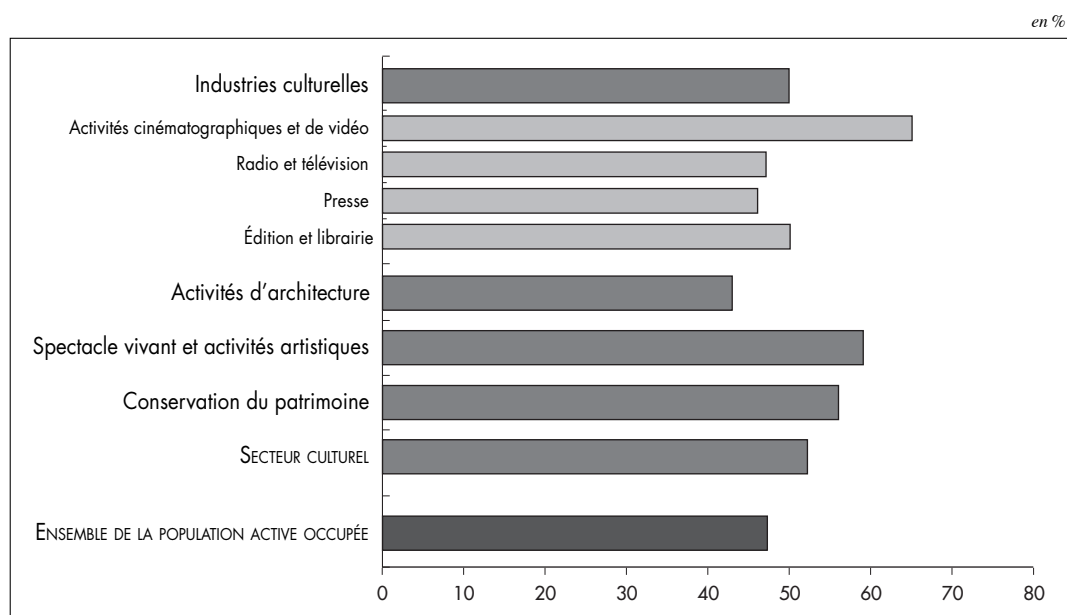


Plus d'un actif sur deux a moins de 40 ans

La répartition des actifs fait apparaître une légère surreprésentation des moins de 40 ans au sein des activités culturelles (51 % dans le secteur culturel, 47 % dans l'ensemble de l'économie).

Mais ici encore, cette répartition moyenne varie sensiblement selon le domaine d'activité considéré : 43 % seulement des actifs sont âgés de moins de 40 ans dans les activités d'architecture, contre 65 % dans les activités de cinéma et de vidéo.

Graphique 3 – Part des moins de 40 ans parmi les actifs du secteur culturel

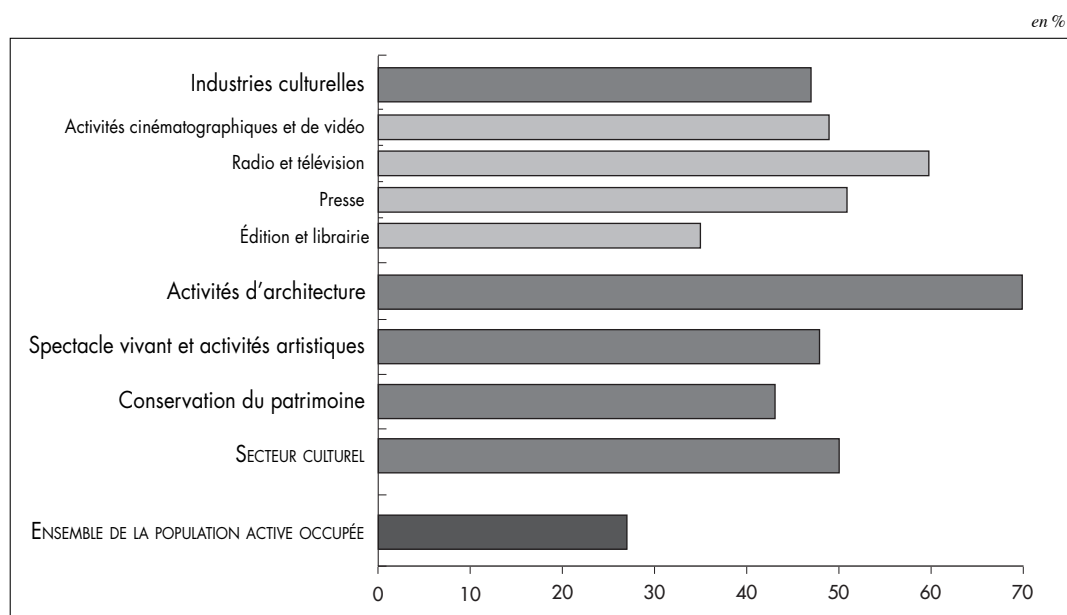


Des actifs fortement diplômés

Les actifs du secteur culturel se distinguent fortement de l'ensemble de la population active occupée par leur niveau d'études générales : la moitié d'entre eux, en effet, sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 27 % seulement de l'ensemble des actifs (voir graphique 4). Plus particulièrement encore, plus d'un actif du secteur culturel sur trois (35 %) possèdent un diplôme supérieur ou égal à bac + 3, ce qui n'est le cas que de 14 % des actifs (voir tableau 4 en annexe 4, page 25).

C'est au sein des activités d'architecture que les actifs sont, en moyenne, les plus diplômés (70 % ont un diplôme de niveau bac + 2 et plus).

Graphique 4 – Part des diplômés « bac + 2 et plus » parmi les actifs du secteur culturel

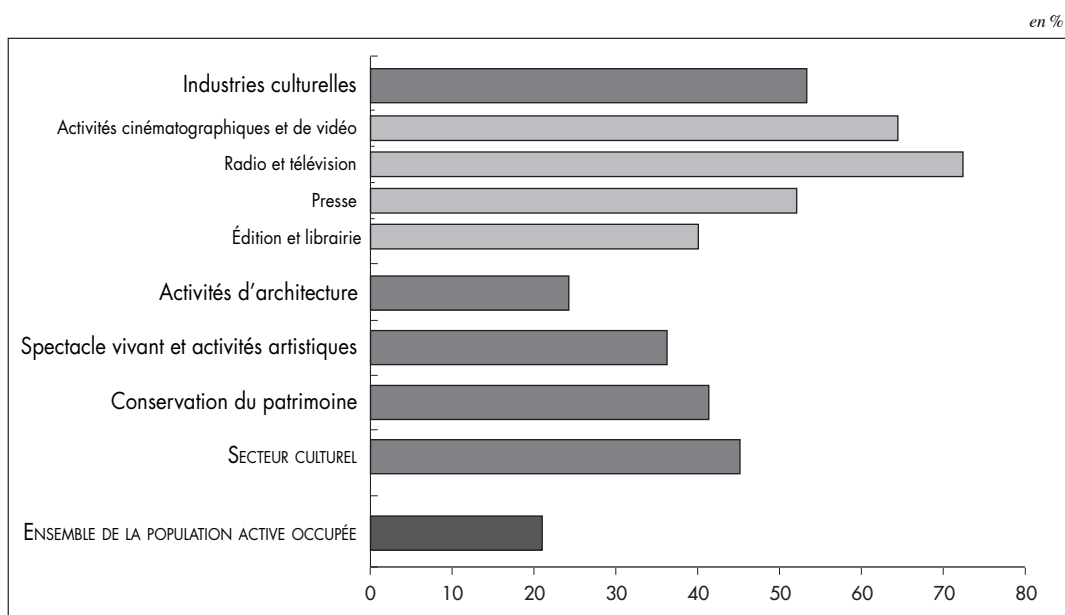


Une concentration des emplois en Île-de-France

Avec 45 % des emplois situés en Île-de-France (voir graphique 5, et tableau 5 en annexe 4, page 26), le secteur culturel se distingue fortement de l'ensemble des activités économiques.

Une fois encore, cette spécificité globale des activités culturelles masque d'importantes disparités internes. Le poids des actifs travaillant en Île-de-France est ainsi très important dans les activités de cinéma/vidéo et de radio/télévision (respectivement 64 % et 72 %) et, dans une moindre mesure, dans les activités de presse. Il l'est beaucoup moins dans d'autres domaines (activités d'architecture et spectacle vivant, notamment) dans lesquels la répartition des actifs est plus homogène sur l'ensemble du territoire.

**Graphique 5 – Part des actifs travaillant en Île-de-France
parmi les actifs du secteur culturel**

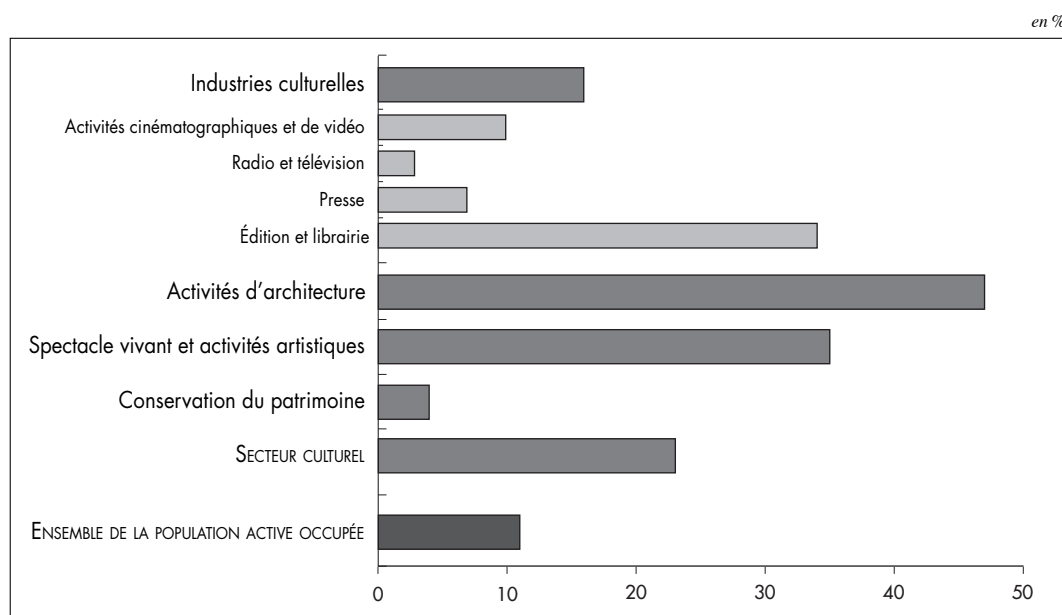


Une proportion plus importante de non-salariés

Dans le secteur culturel, près d'un actif sur quatre n'est pas salarié, contre un sur dix dans l'ensemble de l'économie (voir graphique 6).

Dans certaines activités, la part des non-salariés est particulièrement importante : architecture (secteur où sont présents de nombreux architectes libéraux), spectacle vivant ou encore, édition et librairie (notamment dans le commerce de détail de livres, journaux et papeterie). En revanche, le salariat est la règle quasi générale dans la conservation du patrimoine et il est également très répandu à la radio, à la télévision et dans la presse.

**Graphique 6 – Part des travailleurs non salariés
parmi les actifs du secteur culturel**



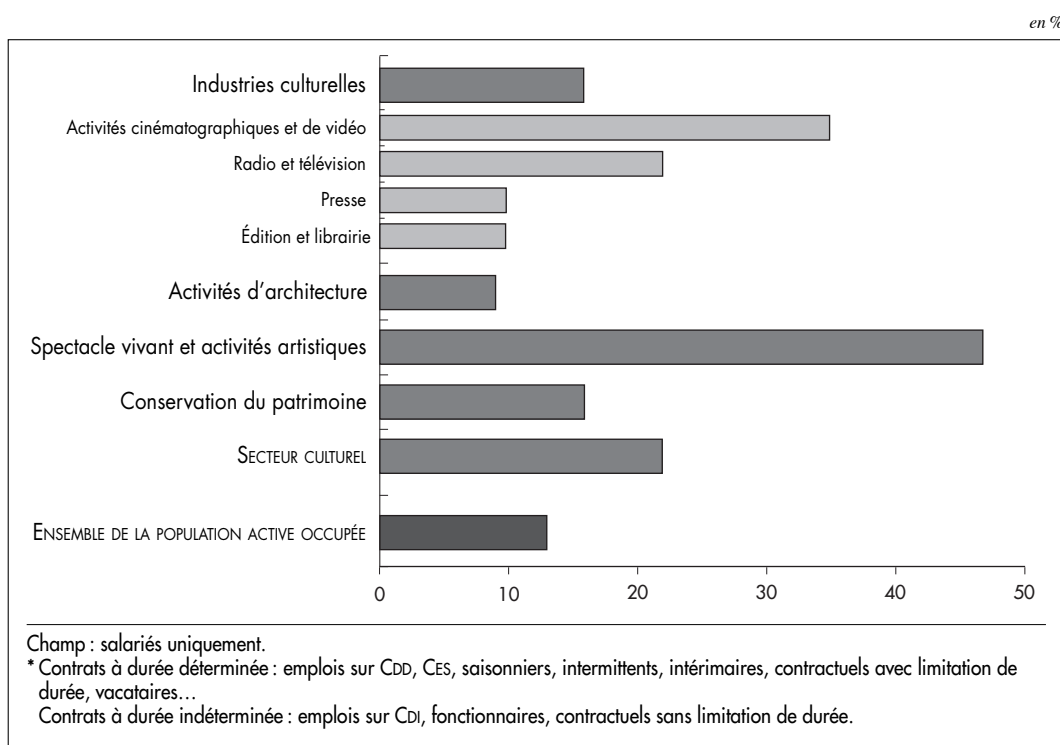
Des emplois souvent précaires

Plusieurs indicateurs montrent que les conditions d'emploi dans le secteur culturel sont plutôt plus précaires que dans le reste de l'économie. Qu'il s'agisse de la part des contrats à durée déterminée ou de celle des emplois à temps partiel, le secteur culturel se situe largement au-dessus des moyennes relatives à l'ensemble des activités économiques.

- Dans le secteur culturel, un salarié sur cinq (22 %) est employé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée contre 13 % seulement pour l'ensemble des salariés dans la population active occupée (voir graphique 7).

La part des CDD est particulièrement importante dans le spectacle vivant (un salarié sur deux) et dans une moindre mesure, dans le cinéma, la vidéo, la radio et la télévision. Ceci s'explique par un fort recours au CDD d'« usage » (intermittent) pour l'ensemble de ces secteurs.

Graphique 7 – Part des salariés en contrat à durée déterminée* parmi les salariés du secteur culturel



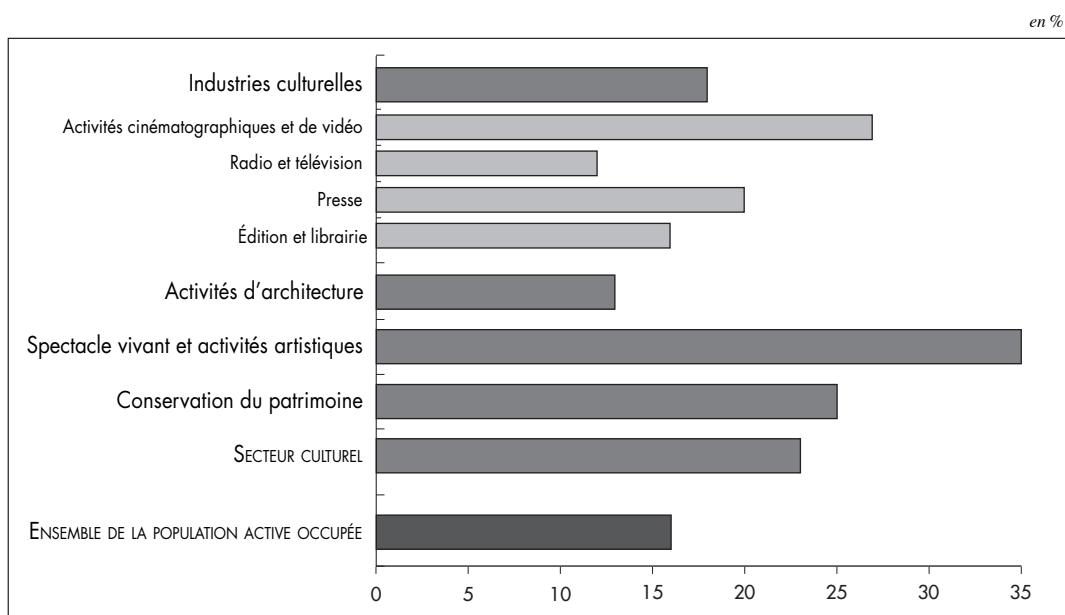
Source : Insee (Enquête Emploi – 2003)/DEPS

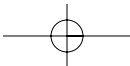
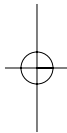
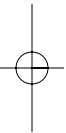
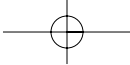
L'emploi dans le secteur culturel en 2004

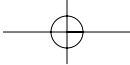
- Le temps partiel est un peu plus fréquent dans le secteur culturel que dans l'ensemble des activités économiques : 23 % des actifs du secteur culturel travaillent à temps partiel contre 16 % de l'ensemble de la population active occupée (voir graphique 8).

Ici encore, la part des actifs travaillant à temps partiel est particulièrement importante dans le spectacle vivant (35 %), comme elle l'est également dans la conservation du patrimoine (25 %). À l'inverse, le temps partiel ne concerne qu'un actif sur dix à la radio et à la télévision.

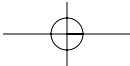
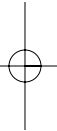
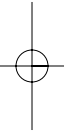
Graphique 8 – Part des actifs travaillant à temps partiel parmi les actifs du secteur culturel







Annexes



Annexe 1

Enquête Emploi : présentation

Depuis juillet 2001, l'Insee a mis en place une nouvelle enquête sur l'emploi, qui s'est officiellement substituée à l'enquête emploi annuelle depuis le 1^{er} janvier 2003. Cette nouvelle enquête emploi est trimestrielle (l'ancienne était annuelle) et sa collecte a lieu en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre (la collecte de l'enquête annuelle était ponctuelle, en général réalisée en mars).

Les résultats exposés dans ce document prennent en compte les quatre trimestres de l'année 2004.

Chaque trimestre, environ 35 000 ménages (soit environ 75 000 personnes de 15 ans ou plus) répondent à l'enquête. L'enquête est réalisée dans tous les logements « ordinaires » (hors les communautés) : toutes les personnes vivant ne serait-ce qu'une partie du temps dans un logement ordinaire sont interrogées. L'enquête est cependant représentative de l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine, communautés comprises : on fait pour cela l'hypothèse que les personnes vivant exclusivement en communauté ne diffèrent pas, à sexe et à âge donnés, des personnes vivant tout ou partie de leur temps dans un logement ordinaire.

Par rapport à l'enquête annuelle, quatre modifications majeures ont été introduites :

- tout d'abord, le questionnaire de l'enquête emploi en continu a été profondément remanié afin de le rendre plus comparable à celui des enquêtes équivalentes réalisées dans les autres pays européens ;
- en outre, le questionnaire a été enrichi, notamment sur l'exercice de plusieurs activités, l'accès à la formation continue et les horaires de travail ;
- ensuite, les techniques de collecte ont changé : la moitié des enquêtes sont désormais réalisées par téléphone ;
- enfin, les méthodes de codification – des diplômes et des professions – ont été améliorées.

Bibliographie

- Dossier spécial « Enquête Emploi », *Économie et Statistique*, n° 362, Insee, 2003.
- « Chômage et emploi en hausse », *Insee Première*, n° 857, juillet 2002.
- « Enquête sur l'emploi du 1^{er} trimestre 2003. Forte hausse du chômage entre le 1^{er} trimestre 2002 et le 1^{er} trimestre 2003 », *Insee Première*, n° 909, juillet 2003.
- « Enquête sur l'emploi 2004. Le chômage augmente légèrement malgré la reprise de l'emploi », *Insee Première*, n° 1009, mars 2005.

Annexe 2

Le secteur culturel : définition

Nomenclature des activités française
Liste des postes NAF retenus pour le « secteur culturel »

Parmi l'ensemble des postes de la NAF, on retient les postes suivants :

INDUSTRIES CULTURELLES

Édition et librairie

- 22.1A Édition de livres (livres, manuels scolaires, brochures, atlas, cartes et partitions musicales)
- 22.1G Édition d'enregistrement sonore (disques, disques compacts et bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores)
- 22.1J Autres activités d'édition (calendriers, cartes postales, édition d'art : gravures, photographies, images)
- 52.4R Commerce de détail de livres, journaux et papeterie (et aussi fournitures de bureau et vente en kiosque)

Presse

- 22.1C Édition de journaux (quotidiens, journaux publicitaires)
- 22.1E Édition de revues et périodiques
- 92.4Z Agences de presse, journalistes indépendants

Radio et télévision

- 92.1A Production de films pour la télévision (films de tous types : séries, téléfilms...)
- 92.2A Activités de radio
- 92.2B Production de programmes de télévision
- 92.2D Édition de chaînes généralistes
- 92.2E Édition de chaînes thématiques
- 92.2F Distribution de bouquets de programmes de télévision

Activités cinématographiques et de vidéo

- 92.1B Production de films institutionnels et publicitaires (films publicitaires, films techniques d'entreprises, films de formation ou éducatifs, clips vidéo)
- 92.1C Production de films pour le cinéma (courts ou longs métrages destinés à la projection en salle)

- 92.1D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision (prise de son, effets spéciaux, doublages...)
- 92.1F Distribution de films cinématographiques (vente ou location de films ou vidéos à d'autres établissements)
- 92.1G Édition et distribution vidéo (ventes ou location de films ou vidéos à destination du public)
- 92.1J Projection de films cinématographiques

ARCHITECTURE

- 74.2A Activités d'architecture (projets architecturaux, conseils aux maîtres d'ouvrage, conduite d'opérations pour le compte de propriétaires, conseils et études en matière d'aménagement urbain et paysager)

SPECTACLE VIVANT ET ACTIVITÉS ARTISTIQUES

- 92.3A Activités artistiques (artistes indépendants : acteurs, musiciens, danseurs ; ensembles permanents : orchestres, troupes, compagnies ; créations de spectacles ; et les autres artistes indépendants : peintres, dessinateurs, sculpteurs, écrivains...)
- 92.3B Services annexes aux spectacles (machinerie, costumes, maquillage, éclairage, organisation de manifestations culturelles, promotion)
- 92.3D Gestion de salles de spectacles (salles de concerts, théâtres, cabarets, studios d'enregistrement)
- 92.3K Activités diverses du spectacle (cirque, marionnettes, son et lumière, clubs de danse, organisation de bals et de soirées sans exploitation d'un lieu particulier)

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- 92.5A Gestion des bibliothèques
- 92.5C Gestion du patrimoine culturel (musées, sites, monuments historiques)

Annexe 3

Les professions culturelles : définition

Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles Liste des postes PCS retenus pour les « professions culturelles »

Parmi l'ensemble des professions et catégories socioprofessionnelles, on retient les codes suivants :

PROFESSIONS DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE

Artistes des spectacles

- 354b Artistes de la musique et du chant
- 354c Artistes dramatiques
- 354d Artistes de la danse du cirque et des spectacles divers

Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles

- 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
- 353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
- 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
- 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et l'audiovisuel
- 227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif

PROFESSIONS DES ARTS PLASTIQUES ET DES MÉTIERS D'ART

Artistes plasticiens

- 354a Artistes plasticiens

Stylistes décorateurs

- 465a Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, salariés (dont les architectes d'intérieur, designers, stylistes, graphistes), salariés et indépendants

Photographes

- 465c Photographes (salariés et indépendants)

Métiers d'art

- 214c Artisans d'art
- 637b Ouvriers d'art

PROFESSIONS LITTÉRAIRES**Journalistes et cadres de l'édition**

- 352a Journalistes et rédacteurs en chef
- 353a Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)

Auteurs littéraires

- 352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

CADRES ET TECHNICIENS DE LA DOCUMENTATION ET DE LA CONSERVATION

- 351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique
- 372f Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
- 425a Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) (dont les bibliothécaires adjoints, documentalistes)

PROFESSEURS D'ART (hors établissements scolaires)

- 354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

ARCHITECTES

- 312f Architectes libéraux
- 382b Architectes salariés

Annexe 4

Tableaux

*Tableau 1 – Répartition des actifs du secteur culturel
selon le secteur d'activité en 2004*

	Effectifs	%
Secteur culturel	469 000	100,0
Industries culturelles	249 000	53,1
Activités cinématographiques et de vidéo	36 000	7,6
Radio et télévision	42 000	9,0
Presse	88 000	18,7
Édition et librairie	83 000	17,8
Activités d'architecture	54 000	11,5
Spectacle vivant et activités artistiques	119 000	25,4
Conservation du patrimoine	47 000	10,0

Source : Insee (Enquête Emploi, moyenne annuelle sur 2004)/DEPS

*L'emploi dans le secteur culturel en 2004***Tableau 2 – Répartition des actifs du secteur culturel
selon le sexe en 2004**

en %

Sexe	Hommes	Femmes	Total
Secteur culturel	52	48	100
Industries culturelles	48	52	100
Activités cinématographiques et de vidéo	63	37	100
Radio et télévision	54	46	100
Presse	47	53	100
Édition et librairie	40	60	100
Activités d'architecture	68	32	100
Spectacle vivant et activités artistiques	59	41	100
Conservation du patrimoine	36	64	100
Ensemble de la population active occupée	54	46	100

Source : Insee (Enquête Emploi, moyenne annuelle sur 2004)/DEPS

**Tableau 3 – Répartition des actifs du secteur culturel
selon la tranche d'âge en 2004**

en %

Tranche d'âge	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus	Total
Secteur culturel	6	45	26	19	4	100
Industries culturelles	7	42	29	19	3	100
Activités cinématographiques et de vidéo	8	57	21	12	2	100
Radio et télévision	7	40	33	19	1	100
Presse	6	39	30	23	2	100
Édition et librairie	7	43	28	19	3	100
Activités d'architecture	3	40	26	28	3	100
Spectacle vivant et activités artistiques	8	51	21	14	6	100
Conservation du patrimoine	3	53	20	20	4	100
Ensemble de la population active occupée	8	39	28	23	2	100

Source : Insee (Enquête Emploi, moyenne annuelle sur 2004)/DEPS

*L'emploi dans le secteur culturel en 2004***Tableau 4 – Répartition des actifs du secteur culturel
selon le niveau de diplôme en 2004**

en %

Niveau de diplôme	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac	Niveau CAP, BEP	Niveau BEPC, CEP ou aucun	Total
Secteur culturel	35	15	18	15	17	100
Industries culturelles	32	15	18	17	18	100
Activités cinématographiques et de vidéo	31	18	16	12	23	100
Radio et télévision	41	20	20	7	12	100
Presse	36	15	18	17	14	100
Édition et librairie	23	12	17	24	24	100
Activités d'architecture	60	10	13	9	8	100
Spectacle vivant et activités artistiques	32	16	21	12	19	100
Conservation du patrimoine	33	10	16	21	20	100
Ensemble de la population active occupée	14	13	17	28	28	100

Source : Insee (Enquête Emploi, moyenne annuelle sur 2003)/DEPS

**Tableau 5 – Répartition des actifs du secteur culturel
selon la région du lieu de travail en 2004**

en %

Région du lieu de travail	Île-de-France	Autres régions	Total
Secteur culturel	45	55	100
Industries culturelles	53	47	100
Activités cinématographiques et de vidéo	64	36	100
Radio et télévision	72	28	100
Presse	52	48	100
Édition et librairie	40	60	100
Activités d'architecture	24	76	100
Spectacle vivant et activités artistiques	36	64	100
Conservation du patrimoine	41	59	100
Ensemble de la population active occupée	21	79	100

Source : Insee (Enquête Emploi, moyenne annuelle sur 2004)/DEPS

*L'emploi dans le secteur culturel en 2004***Tableau 6 – Répartition des actifs du secteur culturel
entre salariés et non-salariés en 2004**

en %

	Salariés	Non-salariés	Total
Secteur culturel	77	23	100
Industries culturelles	84	16	100
Activités cinématographiques et de vidéo	90	10	100
Radio et télévision	97	3	100
Presse	93	7	100
Édition et librairie	66	34	100
Activités d'architecture	53	47	100
Spectacle vivant et activités artistiques	65	35	100
Conservation du patrimoine	96	4	100
Ensemble de la population active occupée	89	11	100

Source : Insee (Enquête Emploi, moyenne annuelle sur 2004)/DEPS

**Tableau 7 – Répartition des salariés du secteur culturel
selon la durée du contrat de travail en 2004**

en %

Durée du contrat de travail	Contrat à durée déterminée*	Contrat à durée indéterminée**	Total
Secteur culturel	22	78	100
Industries culturelles	16	84	100
Activités cinématographiques et de vidéo	35	65	100
Radio et télévision	22	78	100
Presse	10	90	100
Édition et librairie	10	90	100
Activités d'architecture	9	91	100
Spectacle vivant et activités artistiques	47	53	100
Conservation du patrimoine	16	84	100
Ensemble de la population active occupée	13	87	100

* Contrats à durée déterminée : emplois sur CDD, CES, saisonniers, intermittents, intérimaires, contractuels avec limitation de durée, vacataires...

** Contrats à durée indéterminée : emplois sur CDI, fonctionnaires, contractuels sans limitation de durée.

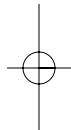
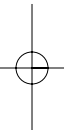
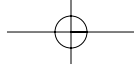
Source : Insee (Enquête Emploi, moyenne annuelle sur 2004)/DEPS

*L'emploi dans le secteur culturel en 2004***Tableau 8 – Répartition des salariés du secteur culturel selon la durée du temps de travail en 2004**

en %

Durée du temps de travail	À temps partiel	À temps complet	Total
Secteur culturel	23	77	100
Industries culturelles	18	82	100
Activités cinématographiques et de vidéo	27	73	100
Radio et télévision	12	88	100
Presse	20	80	100
Édition et librairie	16	84	100
Activités d'architecture	13	87	100
Spectacle vivant et activités artistiques	35	65	100
Conservation du patrimoine	25	75	100
Ensemble de la population active occupée	16	84	100

Source : Insee (Enquête Emploi, moyenne annuelle sur 2004)/DEPS



Fabrication
TRANSFAIRE SA, 04250 Turriers
☎ 04 92 55 18 14 ☎ 04 92 55 18 88
Imprimé en France
Dépôt légal : xxxxx, mai 2006

